

COMMUNICATIONS DE L'ÉTAT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—STATIONS DE RÉPÉTEURS

M. Fulton:

1. Les stations de répéteurs échelonnées sur le circuit du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon, sont-elles comprises dans la vente du réseau télégraphique et téléphonique de l'État à la *British Columbia Telephone Company* et à la Compagnie de télégraphe du National-Canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle compagnie seront-elles vendues?

3. Par qui seront-elles exploitées?

4. Quel est le nombre de ces stations, où sont-elles situées et quant ont-elles été construites respectivement?

5. Quel en a été le coût global de construction?

COMMUNICATIONS DE L'ÉTAT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—ÉQUIPEMENT ET COÛT

M. Fulton:

Relativement au réseau télégraphique et téléphonique de l'État en Colombie-Britannique et au Yukon:—

1. Quel est le nombre de téléphones en usage sur le réseau entier?

2. Quel est le nombre de centraux téléphoniques et à quel endroit chacun est-il situé, et combien de tableaux de distribution comprend chaque central?

3. Quel est le nombre de poteaux?

4. Quel est le nombre de milles de fils?

5. Quel est le nombre de milles de fils de cuivre?

6. Quel a été le coût net respectif (y compris les frais d'installation) de ces appareils, centraux téléphoniques, tableaux de distribution, poteaux (y compris les isolateurs et les armements métalliques) et fils?

COMMUNICATIONS DE L'ÉTAT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—SERVICE, TAUX, ETC.

M. Fulton:

Relativement au projet de vente du réseau télégraphique et téléphonique de l'État, en Colombie-Britannique et au Yukon, à la *British Columbia Telephone Company* et à la Compagnie de télégraphe du National-Canadien, respectivement:

1. Quelles garanties ont été données par la *British Columbia Telephone Company*, ou ont été exigées d'elle, au sujet du maintien du service téléphonique sur les circuits secondaires?

2. Le cas échéant, quelles stipulations consignent-on dans le contrat de vente au sujet des principes qui lieront les acheteurs, ou des conditions qui leur accorderont des droits, en ce qui a trait à l'augmentation des tarifs?

4. En vue d'assurer que le transfert des employés actuels du réseau de l'État sera effectué avec un minimum d'inconvénients, quelles ont été les dispositions prises ou envisagées au sujet du maintien desdits employés dans leurs fonctions actuelles ou dans des emplois d'un statut équivalent dans la compagnie, ou en ce qui concerne les droits de pension?

L'hon. M. Chevrier: Un mot des questions qui précèdent. En ce qui concerne les deux premières, j'ai déjà dit qu'il n'était pas possible pour le ministère d'y répondre complètement dans un délai raisonnable. J'ai appris que l'honorable député s'était entretenu avec les hauts fonctionnaires du ministère. Dans la mesure, donc, où il est possible de donner

une réponse à ces questions, ils le feront. J'espère que cela satisfera l'honorable député.

Pour ce qui est de la troisième question, je ne suis pas encore en mesure d'y répondre; cela devra attendre la conclusion du contrat de vente. J'aimerais donc, dans ces conditions, que l'honorable député consente à la rayer.

M. Fulton: Je remercie le ministre des renseignements qu'il m'a donnés en ce qui concerne les deux premières questions. Quant à la troisième question, une conversation que j'ai eue avec le ministre m'a, en effet, persuadé qu'il est incapable d'y répondre maintenant. On me permettra néanmoins une petite observation. La question indiquait la nature de mes préoccupations et, encore que je consente à ce qu'elle soit rayée on me permettra de souhaiter, j'espère, que les intérêts de toutes les personnes en cause en cette affaire seront protégés dans leurs négociations avec la société. Cela dit, je demande l'autorisation de rayer la question, sans préjudice du droit de la replacer au *Feuilleton* lorsque les négociations auront pris fin.

M. l'Orateur: Il a été répondu aux deux premières questions; la troisième question est retirée.

DRAGUE N° 117 DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—REEMPLACEMENT

M. Coyle:

1. Depuis le 1^{er} avril 1953, le ministère des Travaux publics a-t-il tenté de renflouer la drague n° 117 dudit ministère, coulée dans le havre de Port-Stanley (Ontario)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût des travaux?

M. Bourget:

1 et 2. Oui, et sans aucun frais pour le ministère.

AFFRANCHISSEURS MÉCANIQUES POUR LE COURRIER

M. Fulton:

1. Le ministère des Postes se sert-il d'affranchisseuses mécaniques pour tout le courrier de tous les ministères ou organismes du gouvernement?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme, au cours de l'année financière écoulée, chaque ministère ou organisme du gouvernement aurait-il versée si le courrier avait été expédié au tarif d'affranchissement réglementaire?

3. Si ce renseignement ne peut pas être obtenu pour chaque ministère ou organisme, quelle somme globale aurait-on versée à l'égard de tout ce courrier au cours de l'année financière écoulée?

M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):

1. Non. Un certain nombre de services ou d'unités de service se servent d'appareils combinés servant à cacheter et à affranchir; mais un bon nombre n'en emploient pas.